

# chimie



UNIFIEE

Fédé Unie Chimie

CHIMIE — PHARMACIE — PLASTIQUES — CAOUTCHOUC — VERRE — PETROLE

Nouvelle Série N° 16

MAI 1974

## GARANTIR L'AVENIR

Le 12 octobre 1965 face à l'élection présidentielle fixée au 5 décembre de la même année, le bureau de la FIC-CFDT prenait position et déclarait notamment :

*« C'est pourquoi le Bureau Fédéral estime que la candidature de François MITTERRAND est la seule qui permette aux syndicalistes d'exprimer positivement leur refus du pouvoir personnel et leur volonté de reconstruction de la démocratie ».*

En Avril 1974 nous nous retrouvons face au même choix. Bien sûr, les données politiques ont quelque peu changées. Ce n'est plus une figure « historique » qui défend le drapeau du grand capital et même s'il reste encore du chemin à parcourir, la situation de la gauche non communiste s'est améliorée. On assiste au renforcement du courant autogestionnaire au point que ce dernier a maintenant toute sa place dans la gauche française et ceci grâce notamment à la C.F.D.T

Lorsque François MITTERRAND, devant le congrès extraordinaire du parti socialiste déclare :

*« Il y a deux courants dans la gauche qui se veut responsable. Celui du programme commun (...) et le courant autogestionnaire. Et je me réjouis de cette singularité qui veut que le parti socialiste soit à la fois un parti autogestionnaire et signataire du programme commun ».*

Il renforce la position de la gauche non communiste, ce dont nous nous félicitons et il s'engage en même temps à lui faire toute sa place dans la GAUCHE.

Une lente progression. Il aura fallu 9 années et des périodes comme 1968 pour arriver à ce résultat.

C'est en quelque sorte une prime de persévérance que nous venons de décrocher et un encouragement à poursuivre sur notre lancée.

**Aujourd'hui, comme hier nous ferons un choix clair.** Nous voulons chasser du pouvoir les représentants de la classe privilégiée alliée et soutien fervent du capitalisme.

Nous souhaitons que la gauche prenne le pouvoir et engage des réformes favorisant notre marche vers le socialisme.

Dans le cadre de la constitution actuelle, la présidence de la République est un élément capital dont nul travailleur, nul citoyen responsable n'a le droit de se désintéresser.

Nous souhaitons la victoire du candidat unique de la gauche François MITTERRAND.

Cette victoire peut contribuer à l'avancée des objectifs pour lesquels nous combattons depuis longtemps et ce n'est pas sorti de notre rôle d'organisation syndicale que d'exprimer notre avis. Ce n'est pas non plus signer un chèque en blanc à un parti ou à un homme, car pour nous il ne saurait y avoir confusion quant à notre rôle d'organisation syndicale et celui d'une organisation politique. Notre perspective de transformation profonde de la société n'est réalisable que si il y a action convergente et complémentaire entre les organisations syndicales et les organisations politiques se réclamant du Mouvement Ouvrier.

Quelque soit le résultat du scrutin nous serons là demain, comme hier pour défendre l'intérêt des travailleurs.



**UN CHOIX MESURÉ, CONSCIENT EN COHÉRENCE  
AVEC NOS POSITIONS PASSÉES**



## Droits syndicaux

Le syndicat est la force des travailleurs, et le seul moyen pour obtenir et garantir de nouveaux droits, des avantages meilleurs. L'extension des droits syndicaux reste donc la revendication **essentielle**. Elle limite le pouvoir patronal et rend plus efficace la défense des intérêts des travailleurs.

Parmi les revendications, on peut citer :

- Liberté totale de fonctionnement de la section syndicale, dans toutes les entreprises, quelle que soit leur taille.

- L'organisation syndicale doit avoir les moyens de fonctionner ce qui suppose des crédits d'heures payées, la liberté de déplacement dans et hors l'entreprise, la mise à disposition de moyens (bureau - téléphone - etc...).

- Dans l'entreprise, le patron s'octroie un certain nombre de moyens (salles de réunions - sonorisation - matériel tirage - etc.. -) pour s'adresser au personnel, le syndicat doit pouvoir les utiliser.

- Le véritable centre de décision d'une entreprise se déplace, il se concentre de plus en plus au niveau de groupes géants et de

holdings discrètes ; la notion de groupe doit être reconnue juridiquement, et le **syndicat doit pouvoir intervenir à ce niveau comme à tous les autres**. Les frais occasionnés par l'organisation de rencontres des délégués d'une même entreprise, d'un même groupe, doivent être pris en charge par l'entreprise.

- Les militants qui acceptent un mandat de permanent à temps complet dans l'organisation, doivent être reclassés, sur leur demande, dans leur entreprise d'origine.

- Il doit y avoir une réforme complète de la loi sur les délégués du personnel :

- dans les grand établissements, ils sont trop peu nombreux et le temps qui leur est alloué trop faible

- dans les usines travaillant en équipe, des délégués doivent être présents dans chaque équipe.

- Droit de réunion.

Dans l'entreprise, les travailleurs doivent pouvoir s'exprimer, discuter collectivement, être informés par leurs syndicats. Cela suppose que soit **reconnu** à chaque travailleur un véritable **droit de réunion**.



## Classifications

- Refonte complète des systèmes de classifications dans les conventions collectives, et instauration d'une grille unique et continue qui :

- classe des hommes et non

des postes

- revalorise le travail d'exécution et en premier lieu la grille ouvrière.

- supprime la sous-valorisation des emplois féminins.



## Syndicalisation

Définir des revendications est une chose, elles ont d'autant plus de chance d'être satisfaites que nous saurons les faire prendre en charge par les travailleurs. Cela suppose aussi une force syndicale organisée, dans laquelle se retrouve la plus grande majorité des travailleurs. **DANS LA PERIODE PRE-**

**SENTE, IL FAUT TOUT FAIRE POUR :**

- EXPLIQUER ET DIFFUSER LARGEMENT LES POSITIONS C.F.D.T.

- FAIRE ADHERER A LA CFDT LES TRAVAILLEURS ENCORE INORGANISES.



## Emploi

Dans ce domaine de nombreuses mesures sont à prendre pour assurer une garantie **effective de l'emploi**. Mais des revendications immédiates doivent être satisfaites :

- pas de licenciement sans reclassement préalable

- réintégration obligatoire des

travailleurs irrégulièrement licenciés.

Parmi les autres mesures, il faut tout faire pour développer une politique active de la formation professionnelle et supprimer toutes les officines de travail temporaire afin de redonner tout son sens à l'agence nationale de l'emploi.

# Pour aujourd'hui et demain

# LA PLATE-FORME REVENDICATIVE

## DE LA

# f.u.c. c.f.d.t.

L'élection présidentielle est une bataille politique importante dont le résultat aura forcément des conséquences plus ou moins bonnes pour les travailleurs. Nous sommes concernés comme citoyens et comme travailleurs. La CFDT, organisation syndicale, a comme rôle essentiel la défense des intérêts des travailleurs. A ce titre, elle ne peut ni ne doit ignorer le moment politique présent. La C.F.D.T. lutte avec les travailleurs pour améliorer leur condition dans le temps présent, mais elle lutte aussi à plus long terme pour un changement radical de la société capitaliste actuelle, avec comme perspective une société dans laquelle le travailleur ne sera plus un objet ou une machine à produire, mais un homme libre, conscient et responsable. Cette perspective, c'est le socialisme démocratique autogestionnaire.

C'est pourquoi, la CFDT a pris clairement position, en tant qu'organisation syndicale, dans le sens d'une amélioration immédiate de la condition des travailleurs et dans le sens des perspectives qu'elle s'est tracées. Quel que soit le résultat, demain comme aujourd'hui, les travailleurs devront défendre leurs revendications, mais cela sera plus facile avec un gouvernement de gauche. **Pour l'immédiat, nous devons définir une série de revendications précises, dans les entreprises, au niveau de la fédération et de la confédération.**

Dans cette page, nous en rappelons quelques-unes qui font partie du programme d'action de la FUC-CFDT. Il s'agit d'une **plate-forme de revendications pour la période présente**, et par ailleurs la C.F.D.T. travaille à la définition d'**objectifs de transformation** conduisant au socialisme.



## Conditions de travail

C'est actuellement un des aspects importants de la lutte des travailleurs dans l'entreprise. C'est d'ailleurs à ce niveau que les problèmes doivent être posés et les solutions trouvées. Pour cela, **les travailleurs doivent pouvoir se réunir, discuter, faire des propositions d'amélioration.**

Cependant, il existe un certain nombre de problèmes qui sont communs à une grande partie des travailleurs. Ils doivent faire l'objet de revendications fédérales nationales :

- limitation du travail posté et notamment du travail de nuit aux seules fabrications ou postes de travail pour lesquels il est techniquement démontré que le travail ne peut s'arrêter.

La condition du travailleur posté doit être modifiée pour lui permet-

tre d'avoir une vie familiale, sociale et culturelle la plus normale possible. Il faut donc prendre des mesures relatives à la durée du travail (en-dessous de 40 heures) à la 5ème équipe, mais aussi au niveau des logements, des équipements collectifs, du contrôle médical, etc...

- Renforcement du pouvoir du Comité Hygiène et Sécurité et des représentants des travailleurs pour imposer des mesures améliorant la sécurité et éventuellement arrêter des installations jugées dangereuses ou nocives.

- Le médecin du travail doit être salarié du C.E. et toute la médecine du travail et activités annexes doivent dépendre du Comité d'Etablissement.

- Suppression du salaire au rendement, du travail à la tâche, du travail à la pièce, etc...



## Conventions collectives

- Toutes les entreprises doivent être couvertes par une convention collective nationale.

- Les champs d'application des conventions doivent être examinés afin que le nombre de conventions soit réduit et que chacune couvre un nombre suffisant de travailleurs.

- La convention collective et le statut de l'entreprise doivent s'appliquer à tous les travailleurs occupés dans l'entreprise même s'ils

dépendent d'une entreprise extérieure.

- Interdiction des décisions patronales unilatérales au niveau des conventions collectives et des entreprises. (Cela concerne notamment les décisions patronales en matière de salaires).

- Suppression des avenants catégoriel dans toutes les conventions, et harmonisation sur la base des mesures les plus favorables.



## Salaires

- Au niveau des établissements, des entreprises, des branches, TOUS les éléments permettant la connaissance des salaires et des rémunérations de TOUS les salariés DOIVENT être fournis aux syndicats et aux représentants élus des travailleurs.

- Les salaires doivent résulter d'un barème négocié au niveau des conventions collectives et de l'établissement.

- Ce barème doit prendre en compte les objectifs suivants :

- ouverture de l'éventail hiérarchique des salaires réels : 1 à 6

- le salaire minimum au coefficient 100 : 1400 F/mois.

- les augmentations de salaires réels doivent être d'autant plus fortes que les coefficients sont plus bas.

Dans cette double page, nous avons mis en avant un certain nombre de revendications, parmi les plus essentielles. Tout n'est pas dit, tout n'est pas pris en compte, il faut enrichir, améliorer, préciser cette plate-forme revendicative. Cela est possible et doit être fait au niveau des établissements, des entreprises. Le travail continue dans la Fédération, le Comité National Fédéral des 9 et 10 Mai y consacra une partie de ses travaux.

**1965**

## La position du Bureau Fédéral

(extraits)

A un mois et demi de l'élection présidentielle et alors que la date limite du dépôt des candidatures n'est pas atteinte, le Bureau Fédéral a néanmoins tenu à exprimer, compte tenu des données actuelles, son avis dans la campagne électorale...

... Pour nos adhérents, nos militants et tous les travailleurs, notre prise de position n'est que l'aboutissement logique de nos oppositions et de nos critiques affirmées dès le référendum de 1958, dès l'avènement de la 5<sup>e</sup> République, ainsi que tout au long de ces sept dernières années.

Pour nous, syndicalistes, responsables de la Fédération des Industries Chimiques CFDT, il est cependant clair que, devant le choix qui nous est imposé, nous ne devons pas nous soustraire. L'objectif ultime du mouvement syndical, précisé dans les statuts de la CFDT, réside dans l'instauration d'une société démocratique d'hommes libres et responsables. Devant les graves menaces que font peser sur l'avenir du syndicalisme sept années supplémentaires de pouvoir gaulliste, nous avons le devoir de dire notre opinion aux adhérents et aux travailleurs.

Un candidat unique de la gauche, François MITTERRAND, a été accepté par les partis, premiers responsables d'une campagne électorale. Le soutien que peuvent lui apporter les syndiqués n'est pas le signe d'une allégeance d'aucune sorte...

... C'est pourquoi le Bureau Fédéral estime que la candidature de François MITTERRAND est la seule qui permette aux syndicalistes d'exprimer positivement leur refus du pouvoir personnel et leur volonté de reconstruction de la démocratie.

Cet avis, exprimé d'un point de vue résolument syndicaliste exclut toute participation à un comité de soutien.

Le Bureau Fédéral est convaincu que les adhérents et sympathisants tiendront compte de l'avis de leur Fédération dans le vote personnel qu'ils auront en définitive à émettre, un vote politique qui doit rester en correspondance avec leur attitude syndicale dans les entreprises.

Paris, le 12 octobre 1965

**pour**  
les libertés  
syndicales & politiques

**pour**  
la satisfaction durable  
des revendications

**pour**  
une transformation  
profonde de la société

**poursuivons**  
**l'action syndicale**  
**assurons**  
**la victoire**  
du candidat  
**de toute la gauche**  
**cfdt**

**1974**

## Position du Conseil National Confédéral (extraits)

Le Conseil National de la CFDT confirme dans son intégralité la déclaration du Bureau National du 5 avril 1974, portant sur :

■ la poursuite d'une action syndicale consciente et responsable...

■ les conditions à réunir pour rassembler l'ensemble des forces populaires dans la bataille qui s'ouvre...

■ la possibilité qu'offre l'alternative de gauche d'avancer dans le sens des objectifs de transformation proposés par la CFDT ».

« Le Conseil national se félicite de ce que les conditions aient été réunies pour faire de la candidature de François Mitterrand la candidature unique

dans laquelle se reconnaissent l'ensemble des forces de la gauche syndicale et politique ».

« Tout doit donc être mis en œuvre pour que cette candidature conserve sa signification première, qui est bien celle de la prise en charge des acquis de toute la gauche : ceux du mouvement syndical, ceux des forces auto-gestionnaires et ceux du programme commun de gouvernement ».

« Mais il est clair pour la CFDT que la convergence sur les objectifs doit se faire dans le respect de l'autonomie syndicale et ne peut en aucun cas se traduire par une programmation des revendications qui risquerait d'entraver les luttes ».